

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM**

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre juin deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Philippe BUISINE – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – M. Simon LALAU – Mme Thaïs HUGBART, Conseillers municipaux.

**Membres absents excusés :** Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à Mme Dominique QUINART) – M. Eric FORESTIER (pouvoir à M. Philippe CAENEN) – Mme Priscilla LE BLAN (pouvoir à M. Thierry BONTE) – M. Laurent FRANCOIS (pouvoir à M. Philippe BUISINE), Conseillers municipaux

**Secrétaire de Séance :** M. Julien LUTUN.

**N° 2026-46 - Objet : Adoption des tarifs et des modalités de fonctionnement de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg à compter du 1<sup>er</sup> août 2026.**

Rapporteur : Mme Karine ROUSSEAU.

Madame ROUSSEAU rappelle à l'Assemblée les jours de fonctionnement et les tarifs de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg :

| Jours                                                                           | Matin     | Midi | Soir        |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|-------------|
| Lundi                                                                           | 7h30-8h30 |      | 16h30-18h30 |
| Mardi                                                                           | 7h30-8h30 |      | 16h30-18h30 |
| Jeudi                                                                           | 7h30-8h30 |      | 16h30-18h30 |
| Vendredi                                                                        | 7h30-8h30 |      | 16h30-18h30 |
| Tarif : 1,35 € la demi-heure, en précisant que toute ½ heure commencée est due. |           |      |             |

Il est proposé de fixer le tarif à 1,38 € la demi-heure à compter du 1<sup>er</sup> août 2026.

Par ailleurs, les usagers bénéficient d'un portail famille par lequel ils peuvent se connecter pour inscrire et régler les droits de garderie. Dans le cadre de ce dispositif, Madame ROUSSEAU propose de conserver les modalités d'inscription et de règlement dans les conditions suivantes :

La garderie pourra être réservée :

- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;
- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
  - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
  - par carte bancaire via le portail famille ;

Madame ROUSSEAU rappelle que le principe de la ½ heure entamée repose sur les créneaux horaires suivants :

- 7h30-8h00 / 8h00-8h30 le matin
- 16h30-17h00 / 17h00-17h30 / 17h30-18h00 / 18h00-18h30 le soir

(Exemple : Pour un enfant arrivé à 16h30 et parti à 17h10, la facturation sera établie pour 1 heure de garderie).

Sur proposition de la Commission Enfance et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Fixe le tarif de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> août 2026 comme suit : 1,38 € la ½ heure.**
- **Fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement dans les conditions suivantes :**

| Jours    | Matin     | Soir        |
|----------|-----------|-------------|
| Lundi    | 7h30-8h30 | 16h30-18h30 |
| Mardi    | 7h30-8h30 | 16h30-18h30 |
| Jeudi    | 7h30-8h30 | 16h30-18h30 |
| Vendredi | 7h30-8h30 | 16h30-18h30 |

- **Approuve le principe de facturation selon lequel toute ½ heure entamée est due dans les conditions exposées ci-dessus.**
- **Approuve les modalités de réservation suivantes :**
  - par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;
  - par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
  - Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
    - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
    - par carte bancaire ou par prélèvement via le portail famille.

Le secrétaire de séance,  
Julien LUTUN.

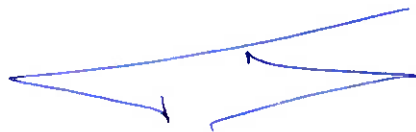



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.




Certifié exécutoire par le Maire

compte tenu de la transmission en Préfecture le 06.07.2026  
et de la publication le 07.07.2026 Le Maire, Thierry BONTE.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

|                                         |                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | 2026_46                                                                                                                             |
| Objet :                                 | Adoption des tarifs et des modalités de fonctionnement de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg à compter du 1er août 2026. |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                                                                                                                |
| Date de la décision :                   | 2026-07-02 00:00:00+02                                                                                                              |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                                                                                                                       |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                                                                                                                 |
| Classification matières/sous-matières : | 7.6 - Contributions budgétaires                                                                                                     |
| Identifiant unique :                    | 059-215906116-20260702-2026_46-DE                                                                                                   |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                                                                                                         |
| Notification :                          | Non notifiée                                                                                                                        |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                                                                                                         | Type            | Taille  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 059-215906116-20260702-2026_46-DE-1-1_0.xml                                                             | text/xml        | 947 o   |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : del_2026_46.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-059-215906116-20260702-2026_46-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 87.5 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                         | Message                            |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 6 juillet 2026 à 15h16min53s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 6 juillet 2026 à 15h18min25s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 6 juillet 2026 à 15h18min34s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 6 juillet 2026 à 15h18min45s | Reçu par le MI le 2026-07-06       |